



# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL *DU 02/07/2021*

à 20H00.

<b>Membres</b>	Présent(s)	Absent(s)	Excusé(s)
M. le Maire, Michel DHANEUS	X		
Serge BLICQ	X		
Yves LADRIERE			X
Anabelle DRAOUI	X		
Valérie BAERT-PARENT	X		
Thierry MARTIAL	X		
Marc DUQUENNOY			X
Jérôme BACRO	X		
Marie-Colette BAERT			X
Murielle BLAS			X
Jean-Noël CARLIER	X		
Jacques GILLIOT	X		
Jean-Marie LECLERCQ	X		
Henri POTTIEZ	X		
Thibaut VEROONE			X

M. LADRIERE Yves donne procuration à M. BLICQ Serge. M. VEROONE Thibaut donne procuration à M. BACRO Jérôme. Mme BLAS Murielle donne procuration à Mme DRAOUI Anabelle.

M. POTTIEZ Henri est nommé secrétaire.

## **ORDRE DU JOUR :**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 MAI 2021** : sa lecture n'a fait l'objet d'aucune remarque.

### **GROUPEMENT DE COMMANDES REPAS DE CANTINE**

La Communauté de Communes du Pays Solesmois a créé un groupement de commandes pour accompagner les communes dans une consultation globale pour la fourniture de repas de vos établissements préélémentaires et élémentaires et de ces accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) dès septembre 2020.

L'objectif de ce groupement de commandes est d'obtenir un prix unique et bas pour l'ensemble du territoire tout en garantissant la qualité nutritionnelle et organoleptique des repas servis dans vos restaurants scolaires. La Communauté de Communes du Pays Solesmois est le coordonnateur de ce groupement.

La commune avait refusé d'adhérer au groupement de commandes en novembre 2019. Cependant, au regard des exigences de la loi EGALIM qui prendront effet au 1er janvier 2022, Monsieur le Maire propose de revenir sur cette décision.

Après délibération, l'assemblée adopte à l'unanimité.

### **CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE PAYS DU CAMBRESIS**

*Dans le cadre du futur projet Café point relais / épicerie :*

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que lorsque la collectivité engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) introduits par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées ou spécifiques, la collectivité peut bénéficier de Certificats d'Economie d'Energie délivrés par la DGEC. Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de la commune.

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable et de la maîtrise de l'énergie, le Syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis est inscrit sur le Registre National des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et y dépose les CEE liés aux travaux réalisés par ses collectivités membres.

Le syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis propose de déposer, sur son compte EMMY, les CEE issus des travaux d'efficacité énergétique réalisés par la collectivité afin de les regrouper et de les valoriser (au meilleur prix) pour l'ensemble des collectivités volontaires du territoire.

Monsieur le Maire indique que le Syndicat se chargera de la vente des CEE et reversera une compensation financière selon les termes prévus.

Après délibération, l'assemblée adopte à l'unanimité.

## **LOTISSEMENT : CHOIX DE SA DENOMINATION AINSI QUE DE LA VOIE LUI DONNANT ACCES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (par 13 voix pour) :

-adopte la dénomination « **Le Clos du Grès** » pour le lotissement.

-adopte la dénomination « **Rue des Croch'teux** » pour la voie nouvelle reliant la Rue du Maréchal Leclerc au lotissement « Le Clos du Grès »

-charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de La Poste.

### **Questions diverses :**

- Sécurisation du réseau électrique 1ère tranche : Monsieur le Maire annonce que la commune va bénéficier du programme de remplacement du réseau électrique aérien en réseau torsadé. La première tranche des travaux débutera début septembre 2021 dans la rue Thiers. Les travaux seront étalés sur 3 ans pour des raisons budgétaires.
  
- Plan de relance petites cantines : Une subvention exceptionnelle pourrait être accordée pour l'achat de matériel pour la cantine à hauteur de 3 000 euros. Les devis non signés doivent être déposés pour le 31 octobre dernier délai. M. Ladriere est chargé du suivi du dossier.
  
- 1 000 cafés : Information sur l'avancée du projet (subventions à demander) : M. le Maire a pris contact avec toutes les instances susceptibles de nous apporter un soutien financier pour la réalisation du projet.
  
- Jardin du presbytère (inscription au PAT) : Dans le cadre du projet alimentaire de territoire, les communes sont invitées à répertorier les parcelles vacantes leur appartenant dans le but de créer des jardins partagés, des vergers ou tout autre projet lié à la culture des fruits et légumes. Monsieur le Maire propose au Conseil d'inscrire le jardin du presbytère pour y mettre des arbres fruitiers. L'entretien sera assuré par le Conservatoire Départemental. Différentes animations seront proposées afin d'y associer la population et l'école.

**Cette séance s'est déroulée sans public. Elle est levée à 21h15.**

**DHANEUS Michel, Maire.**